

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

03/12/2024

Date d'affichage :

16/12/2024

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – Mme Florence FIMBEL – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Sarah GROSCLAUDE	Gabrielle VENCK-MILLET
Mickaël RONDON	Mélanie BLEICHER
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 73

**Fourniture et pose de
21 candélabres pour
l'éclairage public rue du
Commerce**

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux engagés rue du Commerce (enfouissement des réseaux secs, création d'un trottoir et pose d'un enrobé sur la voie), il importe d'assurer la mise en place des 21 candélabres pour l'éclairage public.

Après consultations, l'entreprise BAUMGARTNER propose un devis de 35.378,28 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention DETR au taux maximal pour la fourniture et pose de 21 candélabres pour l'éclairage public de la rue du Commerce.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

